

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Fuites-massives-a-la-centrale-nucleaire-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Fuites massives à la centrale nucléaire de Fessenheim : la cour d'appel confirme la condamnation d'EDF**

21 novembre 2018

Fuites massives à la centrale nucléaire de Fessenheim : la cour d'appel confirme la condamnation d'EDF

Communiqué de presse commun - Réseau "Sortir du nucléaire", Alsace Nature, Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin, Stop Fessenheim, Stop Transports-Halte au Nucléaire, Les Citoyens Vigilants des environs de Fessenheim

Début 2015, la centrale de Fessenheim avait dissimulé l'ampleur d'une fuite de 100 m³ d'eau sur le réacteur n° 1, qui avait endommagé des équipements et imposé un arrêt d'urgence. Pour le relancer au plus vite, EDF s'était contentée de réparations effectuées à la va-vite qui avaient débouché sur une nouvelle fuite.

Suite à la plainte déposée par 5 associations, le tribunal de police de Guebwiller avait sanctionné EDF le 8 mars 2017. EDF avait alors interjeté appel.

Ce 21 novembre 2018, la cour d'appel de Colmar a confirmé la condamnation d'EDF. Les associations se réjouissent de cette décision et en profitent pour rappeler que la centrale devrait être fermée immédiatement. À ce titre, le recul de l'ASN face à EDF laisse craindre de nouveaux incidents.

Une fuite massive camouflée en « défaut d'étanchéité »

Le 28 février 2015, le réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Fessenheim a été arrêté, officiellement, suite à un "défaut d'étanchéité"... Dans les faits, la rupture d'une tuyauterie avait déclenché une fuite de 100m³ d'eau, qui avait projeté des éclaboussures en salle des machines jusqu'à 10 mètres de haut et provoqué des courts-circuits sur des équipements électriques. Par ailleurs, cette fuite avait fait dangereusement baisser le niveau d'un réservoir destiné au refroidissement du réacteur,

imposant son arrêt en urgence.

Suite à cette fuite, EDF s'était engagée auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) à ne remettre la tuyauterie en eau qu'une fois les causes et les conséquences du problème analysées. Or EDF s'était contentée de réparations rapides, ne remplaçant qu'un mètre de canalisation. Voulait-on aller vite dans la perspective de la visite de Nicolas Sarkozy ? Le 5 mars 2015, sans attendre le retour d'analyse, la tuyauterie a été remise en eau, en pleine visite des inspecteurs de l'ASN... avant de rompre à nouveau sous leurs yeux, à un mètre de la précédente cassure !

Les magouilles d'EDF épinglées par la justice

Suite à cette fuite, EDF avait gardé le silence, ne fournissant qu'une information incomplète à la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Fessenheim. Le président de l'ASN avait lui-même fustigé cette attitude, jugeant cette communication « décalée ». Le 21 avril 2015, une plainte commune contre EDF avait été déposée par le Réseau "Sortir du nucléaire", Alsace Nature, le Comité pour la Sauvegarde de Fessenheim et de la Plaine du Rhin, Stop Fessenheim et Stop Transports-Halte au Nucléaire.

Suite à une première audience, le 5 octobre 2016, où EDF s'était surpassée dans la mauvaise foi, le 8 mars 2017, le tribunal de police de Guebwiller l'a condamnée à payer 17 000 € en tout et inscrit ces infractions à son casier judiciaire. Refusant cette condamnation, EDF avait fait appel.

Après plusieurs renvois, la cour d'appel de Colmar a examiné l'affaire le 26 septembre 2018. **Les effets de manches d'EDF, qui tentait de se poser en victime, ne l'ont pas trompée : son arrêt confirme le jugement de première instance. EDF est condamnée à payer 7 000 euros d'amende et 2 500 € de dommages et intérêts ainsi que 2 000 € de frais. La cour confirme que la condamnation figurera au casier judiciaire d'EDF. Les associations se réjouissent de cette décision qui vient sanctionner un industriel menteur, qui met en danger toute une région européenne.**

Pas de concession sur la sûreté, Fessenheim doit fermer immédiatement !

Ces fuites en série étaient la conséquence directe du vieillissement et du mauvais entretien des installations. Pour éviter qu'EDF ne récidive et ne dissimule à nouveau d'autres incidents après des réparations effectuées à la va-vite, il n'existe qu'une solution : arrêter définitivement cette centrale en fin de vie, située en zone sismique et inondable, sans attendre 2020 ni 2022 !

Nos associations tiennent d'ailleurs à exprimer leur profonde désapprobation vis-à-vis de l'attitude de l'ASN, qui vient de céder face à EDF. En effet, dès 2012, elle avait imposé à cette dernière d'installer des diesels d'ultime secours d'ici au 31 décembre 2018. Or, EDF n'a jamais entrepris ces travaux de mise aux normes post-Fukushima. [Plutôt que de se montrer cohérente, l'ASN a fini par l'en dispenser](#) pour les quelques années pendant lesquelles la centrale est encore censée fonctionner, se contentant de l'inviter à proposer d'hypothétiques mesures alternatives !

Pourtant, même dans la perspective d'une fermeture, l'installation de ces diesels est nécessaire pour garantir la sûreté des piscines de refroidissement de combustible usé, qui continueront à fonctionner plusieurs années après l'arrêt de la centrale.

Le fait que l'ASN accepte qu'un exploitant ne se soumette pas à ses prescriptions est grave. Dans un contexte où de nombreuses centrales vont atteindre leur fin de vie, verra-t-on EDF imposer une sûreté à deux vitesses ? On peut craindre de voir se multiplier les incidents... et pire, d'assister un jour à un accident majeur.

[Retrouvez le dossier juridique](#) **Contacts presse :**

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" : Marie Frachisse - 07 62 58 01 23

Pour Alsace Nature : Jean-Paul Lacote - 0049 1609 733 55 75

Pour Stop Fessenheim : André Hatz - 06 82 02 69 79

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23